

## Détails de nos prestations et nos tarifs (TTC)

Pour mettre en perspective ces éléments tarifaires, nous rappelons que le gain moyen réalisé par nos clients suite à la mise en place de nos préconisations est d'en moyenne 8 fois le montant des honoraires facturés

Ainsi pour une facturation de 1 500 Euros, un client de Culture Patrimoine a gagné en moyenne 12 000 Euros.

**Premier échange** : .....Non facturé

- Découverte de la situation patrimoniale
- Identification des enjeux à court, moyen et long terme

**Analyse et préconisations patrimoniales à 360°** : .....à partir de 1 875 Euros

- Diagnostic patrimonial complet
- Elaboration d'une stratégie d'ensemble
- Optimisation fiscale (IR, PS)
- Optimisation des placements immobiliers et financiers existants
- Présentation des solutions patrimoniales possibles

**Nos autres domaines d'expertises (exemples) :**

- Optimisation IFI .....675Euros/MEuros de patrimoine brut
- Optimisation de la transmission .....975Euros/MEuros de patrimoine brut
- Optimisation de la rémunération du dirigeant ..... 2 275 Euros
- Optimisation d'une cession d'entreprise ..... 2 275 Euros
- Optimisation stock-options, actions gratuites, BSA..... 2 275 Euros

**Accompagnement patrimonial et family office** (base 0,12% des actifs) : .....de 1 500 à 15 000 Euros/an

- Réalisation des déclarations fiscales (IR, SCI, ISF, plafonnement)
- 2 Rendez-vous par an sur la stratégie patrimoniale de l'année
- SVP patrimonial : réponse à l'ensemble des questions patrimoniales
- Informations des changements législatifs
- Informations sur les opportunités patrimoniales
- Prise en charge des demandes de l'administration et 1<sup>ère</sup> analyse des propositions de redressement

**Autres études et optimisations possibles :**

- Recherche et renégociation de prêts .....1 275 Euros
- Réponse à une demande d'information de l'administration fiscale (IR/IFI) ..... 2 875 Euros
- Étude prévoyance et protection des proches .....2 275 Euros
- Étude retraite et optimisation .....2 275 Euros
- Toute autre demande sur le patrimoine privé ou professionnel ..... Nous consulter

**Partage de valeur de la surperformance** : pour un gain au-delà de 10 fois le montant des honoraires fixes ci-dessus, un honoraire de partage de valeur de 12% TTC du montant dépassant ce seuil est également facturé

Les honoraires pourront faire l'objet d'un devis complémentaire le cas échéant. Les prix sont exprimés TTC sur la base d'une TVA à 20%.